



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2017-146

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture Aveyron

12-2017-12-13-003 - Arrêté d'abrogation de la nomination du régisseur de recettes et des suppléants 13 décembre 2017 (1 page)

Page 3

12-2017-12-13-002 - Arrêté fermeture de la régie de recettes 13 décembre 2017 (2 pages)

Page 5

Préfecture Aveyron

12-2017-12-13-003

Arrêté d'abrogation de la nomination du régisseur de
recettes et des suppléants 13 décembre 2017

Abrogation de la nomination du régisseur de recettes et des suppléants

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
des relations avec les
usagers et les collectivités

Bureau des titres

Arrêté n°

du 13 DEC. 2017

**Portant suppression de la régie de recettes instituée
auprès de la préfecture de l'Aveyron**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU la circulaire ministérielle n°17-692 du 17 août 2017 demandant la clôture des régies de préfectures et sous-préfectures au 31 décembre 2017 ;

VU l'avis conforme du directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de l'Aveyron, comptable assignataire, en date du 11 décembre 2017 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'arrêté du 28 novembre 2003 modifié portant institution d'une régie de recettes auprès de la préfecture de l'Aveyron est abrogé.

Article 2 : Le préfet de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, dont une copie sera adressée au directeur régional des finances publiques d'Occitanie et au directeur départemental des finances publiques du département de l'Aveyron.

Le préfet,

Louis LAUGIER



Préfecture Aveyron

12-2017-12-13-002

Arrêté fermeture de la régie de recettes 13 décembre 2017

Fermeture définitive de la régie des recettes

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
des relations avec les
usagers et les collectivités

Bureau des titres

Arrêté n°

du 13 DEC. 2017

**Portant abrogation des nominations du régisseur titulaire et du régisseur
suppléant de la régie de recettes instituée
auprès de la préfecture de l'Aveyron (Rodez)**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU la circulaire ministérielle n°17-692 du 17 août 2017 demandant la clôture des régies de préfectures et sous-préfectures au 31 décembre 2017 ;

VU l'avis conforme du directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de l'Aveyron, comptable assignataire, en date du 11 décembre 2017 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

- A R R E T E -

Article 1^{er}: L'arrêté 2008-80-1 du 20 mars 2008 portant nomination de Monsieur Francis BOURDONCLE en qualité de régisseur de recettes titulaire de la régie de recettes instituée auprès de la préfecture de l'Aveyron est abrogé.

Article 2: L'arrêté du 5 janvier 2017 portant nomination de Mme Marie-Eve PANIS en qualité de régisseur de recettes suppléant de la régie de recettes instituée auprès de la préfecture de l'Aveyron est abrogé.

Article 3 : Le préfet de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, dont une copie sera adressée au directeur régional des finances publiques d'Occitanie et au directeur départemental des finances publiques du département de l'Aveyron.

Le préfet,


Louis LAUGIER